

Filmer une réunion nocturne chez les Yucuna d'Amazonie colombienne

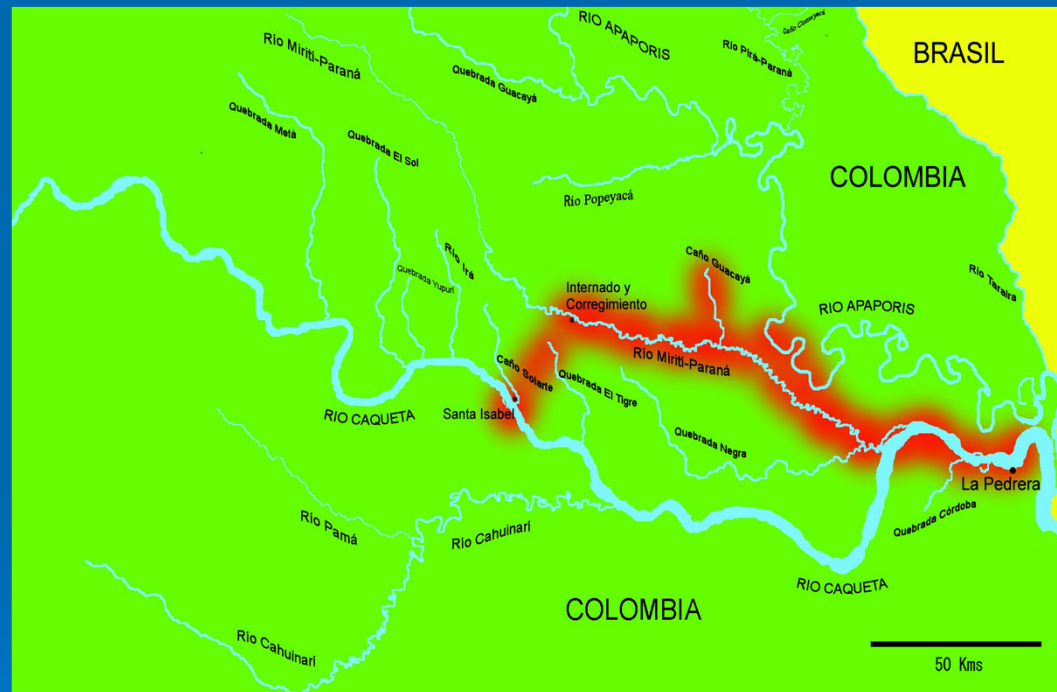
Programme Interlocution et espaces publics. LACITO.
Centre A. G. Haudricourt, Villejuif. 09/12/2011

FONTAINE Laurent

fontaine@vjf.cnrs.fr



Localisation des Indiens yucuna d'Amazonie colombienne



La vidéo comme instrument complémentaire d'enquête ethnographique

La camera vidéo est un instrument devenu de plus en plus accessible et facile à utiliser sur le terrain (performances accrues, dimensions réduites, résistance).

Les principaux avantages :

- Possibilité de garder en mémoire un maximum d'informations visuelles et sonores, pouvant être étudiées selon différentes perspectives disciplinaires (linguistique ou ethnologique, par exemple)
- Possibilité de partager ses documents avec différents types de publics intéressés: les indigènes eux-mêmes, les chercheurs, tout autre public.
- Ce partage permet aussi de mieux valoriser ou de mieux faire reconnaître les activités filmées, auprès des différents publics mentionnés.
- Ce partage permet d'accumuler de nouvelles informations ou recherches, notamment avec les indigènes eux-mêmes, mais aussi les chercheurs.

La vidéo est alors un moyen de garder et de faire connaître une multitude d'informations qui sans elle, seraient fugaces et uniquement vues par l'ethnologue. Elle permet aussi de construire de nouveaux dialogues. Elle est donc un instrument très utile pouvant participer à la construction des espaces publics contemporains.

Filmer des espaces privés et des espaces publics

Difficulté de filmer des espaces privés:

Ils sont souvent secrets ou confidentiels donc difficiles à filmer. Mais si les sujets à filmer sont peu nombreux, il est plus facile d'obtenir leur accord.

Démarche pour faciliter leur accord:

- Tenir compte des règles contextuelles déjà connues, afin d'anticiper s'il est acceptable ou non de filmer,
- Filmer progressivement du moins confidentiel (par ex. les enfants) au plus confidentiel,
- Montrer régulièrement au gens ce que l'on filme, en les amusant ou les intéressant à cet instrument, voire donner des DVD de vidéos aux intéressés.
- Les habituer à la caméra, en les filmant abondamment (même si peu de scènes seront finalement utilisées dans nos recherches). L'essentiel, c'est qu'ils finissent par rester "naturels", ou peu perturbés par la caméra.
- Enseigner l'usage de la caméra, et la prêter aux personnes de confiance. Ils seront ainsi beaucoup plus coopératifs, et nous aideront ensuite à défendre son usage devant d'autres personnes. Ils peuvent aussi produire des documents intéressants, et filmer l'ethnologue sur son terrain.



Le plaisir des petits et des grands



Filmer des espaces publics

A l'opposé des espaces privés confidentiels, les espaces publics sont normalement "ouverts à tous", donc faciles à filmer. Mais il arrive que ces espaces ne soient pas complètement publics. Dans ce cas, ils requièrent des autorisations. S'il y a beaucoup de personnes qui partagent l'autorité pour donner ces autorisations, cela peut être compliqué, long, voire impossible...

Dans certaines situations, il est plus efficace de filmer « au culot » (sans demande d'accord) ou discrètement. On peut s'attendre à mécontenter certaines personnes. Mais au pire, on peut toujours effacer les vidéos que les gens ne veulent absolument pas que l'on garde (ce qui est rare).



Démarche à adopter pour obtenir les accords nécessaires:

- Chercher en quoi la vidéo pourrait intéresser les autorités qui dirigent l'espace public en question (possibilité de mieux se faire connaître, garder une trace des performances, etc.).
- Avoir des rapports de confiance ou de coopération avec ces autorités,
- Participer aux frais d'organisation de l'espace public en question, en échange de ces autorisations.
- S'engager à ne pas diffuser la vidéo au-delà de ce qui est accepté par les autorités.
- Montrer les vidéos à ces autorités, et leur distribuer les DVD des vidéos filmées.

L'intérêt de la vidéo en espace public

La vidéo permet :

- d'enregistrer les actes verbaux et non verbaux,
- de mieux rendre compte du décor, donc de l'espace public dans lequel se déroulent ces actes,
- de réaliser des documents exploitables pour construire ou illustrer des corpus sur cet espace public,
- de tester l'espace public en question, c'est-à-dire ses possibilités d'ouvertures (de mieux connaître son règlement, et les autorités qui le dirigent).

Un exemple d'espace public filmé :

Une réunion nocturne indigène

Activités des réunions nocturnes:

- Discussions sur des thèmes qui nécessitent le savoir des anciens,
- Rituels chamaniques au bénéfice des membres de la communauté.



Une réunion nocturne dans la maloca de Mario Matapí (1er février 2008)

Participants:

- Soigneurs: Milciades Yucuna, Edilberto Yucuna, Mario Matapi, Káiwa Miraña
- Le capitaine (*capitán*) de la communauté : Rey Yucuna
- Autres hommes importants de la communauté : Wasaï Miraña et ses fils Abraham et Hernán
- Femmes, jeunes et enfants



Ordres des actes dans la réunion nocturne



- 6 pm : arrivée des participants, conversations informelles en petits groupes dans la *maloca*.
- 6:30 pm : repas de bienvenue.
- 6:45 pm : offres de coca de la part des hommes de la communauté.
- 7 pm: offres de cigarettes, derniers préparatifs avant les incantations.
- 7:10 pm : incantations.
- 9 pm : paroles cérémonielles entre soigneurs.
- 9:10 pm : déclarations en langue yucuna des sensations ressenties durant les incantations (divination), et traductions en espagnol devant le public.

Les conditions récurrentes des réunions nocturnes

Règles générales des assemblées publiques

1. Obligation d'annonce de la date, de l'heure et du lieu de la réunion,
2. Obligation de présence pour les adultes de la communauté,
3. Obligation de direction de l'assemblée (nommer un chef ou un modérateur),
4. Obligation d'annoncer les thèmes et les finalités des discussions,
- 5a. Obligations pour tous de comprendre les paroles dites en public,
- 5b. Droits pour tous de comprendre ces paroles (implication de la règle 5a),
6. Interdiction de perturber les discussions (au moyen de paroles hors de propos, insultes ou violences),
7. Droit de prendre la parole devant l'assemblée,
8. Droit de divulguer les discussions en dehors de l'assemblée,
9. Droit d'expression critique à propos de l'assemblée.

Comparaison avec les règles des contextes traditionnels

	Règles	Domestique	Visite	Minga	Cérémonie	Réunion
1	Obligation d'annonce	Non	Non	Oui	Oui	Oui
2	Obligation de présence	Non	Non	Oui	Oui	Oui
3	Obligation de direction	Non	Non	Non	Non	Oui
4	Obligation d'annoncer les thèmes et objectifs	Non	Non	Non	Non	Oui
5.a	Obligations pour tous de comprendre	Non	Non	Non	Non	Oui
5.b	Droit pour tous de comprendre	Non	Non	Non	Non	Oui
6	Interdiction de perturber	Non	Non	Non	Non	Oui
7	Droit de prendre la parole devant l'assemblée	Non	Non	Non	Non	Oui
8	Droit de divulguer les discussions en dehors de l'assemblée	Non	Non	Non	Non	Oui
9	Droit d'expression critique à propos de l'assemblée	Non	Non	Non	Non	Oui

Les règles particulières des réunions nocturnes

1) L'obligation de mobiliser le savoir et les actes chamaniques des anciens.

Si l'on confronte cette règle particulière aux règles générales, une seconde règle particulière devient nécessaire pour éviter la transgression de certaines règles générales.

En effet, comme le savoir et les paroles chamaniques ne sont pas directement compréhensibles pour tous, et que dans toute assemblée règne: 5a) l'obligation pour tous de comprendre, et 5b) le droit pour tous de comprendre, une autre règle doit nécessairement être créée pour assurer le respect de ces deux dernières règles :

2) L'obligation de traduire et d'expliquer les paroles chamaniques des anciens.

Ce sont les applications de ces deux règles qui permettent de reconnaître à coup sûr une réunion nocturne, puisqu'elle présentent à la fois des énonciations de type chamanique et des traductions en espagnol de ces énonciations devant l'assemblée.

Si elle ne présentait que des énonciations de type chamanique, il pourrait s'agir de n'importe quelle veillée indigène non communautaire et non publique. Et si elle ne présentait que des traductions de paroles chamaniques, elles ne se distingueraient pas d'autres genres d'assemblées dans lesquelles on parle plusieurs langues.

Le déroulement des réunions nocturnes

Enchaînement fondamental des actes	Adjonctions facultatives de certains actes
1) Arrivée des invités	
2) Salutations entre chaque arrivant et tous les membres déjà présents	
3) Conversations informelles par petits groupes	5) et 6), plaisanteries
4) Offre générale de nourriture (au minimum de la cassave et de la sauce de manioc)	plaisanteries
5) Offre générale de coca	plaisanteries
6) Partage des cigarettes (aux proches ou hommes importants, voire tous les fumeurs)	plaisanteries
7) Annonce des activités du jour par le capitaine	
8) Activité A: discussion autour d'un thème chamanique (si besoin)	5) et 6)
9) Activité B: rituel chamanique (si besoin, mais au moins A ou B)	5) et 6)
10) Annonce ou rappel des prochaines activités concernant la communauté (travaux collectifs, réunions, congrès, etc.)	5) et 6)
11) Annonce de la clôture de la réunion nocturne par le capitaine	5) et 6)
12) Salutations finales entre chacun des membres	5) et 6), plaisanteries
13) Départ des membres	

Enchaînement fondamental	Variations permises	Variations interdites
1) Paroles cérémonielles d'ouverture du rituel entre guérisseurs sur leur répartition des tâches nécessaires au traitement		Interruptions quelconques
2) Mise en accord entre guérisseurs sur leur répartition des tâches nécessaires au traitement		Interruptions quelconques
3) Préparation et regroupement des éléments à traiter par un ou plusieurs des guérisseurs	Interruptions pertinentes (récit d'un autre soigneur, questions importantes)	Interruptions inopportunes (d'enfants, par exemple)
4) Mise à disposition de ces éléments aux guérisseurs	Interruptions pertinentes	Interruptions inopportunes
5) Incantations des guérisseurs	Interruptions pertinentes	Interruptions inopportunes
Guérisseurs 1, 2, ..., n 6) Paroles cérémonielles préalables à l'annonce des résultats de l'incantation, 7) Annonce des résultats de l'incantation, 8) Traduction en espagnol de ces résultats	Questions de l'interlocuteur principal Plaisanteries, annonces oubliées	Interruptions inopportunes Interruptions inopportunes

Intérêts de la méthodologie

- Construire un corpus: descriptions précises, contrôle des interprétations,
- Tenir en compte l'ordre récurrent des actes: permet d'anticiper ce qui peut arriver,
- Définir les règles des différents types de contextes: encadre les interprétations et les anticipations d'actes.

Conclusion

Les réunions nocturnes sont des :

- Lieux très ritualisés (règles des rites traditionnels),
- Espaces publics (règles nationales et internationales).

Emergence de nouvelles nécessités:

- Le devoir d'adopter les traditions pour ne pas trop se confronter aux institutions et règles étrangères,
- Le droit de se faire entendre et respecter en dehors de la situation même, y compris à l'intérieur des autres groupes et autres sociétés.

Ainsi sont utilisés et adaptés les espaces publics en tant que moyens de transformation des sociétés indigènes du Bas Caqueta.